Image not found or type unknown

Rester ou non lors du préavis de licenciement?

Par **Emma_old**, le **18/07/2007** à **15:18**

Bonjour,
j'ai reçu ce jour ma lettre de licenciement. Mon employeur me dispense de mon préavis de 2 mois à compter de ce jour. Je peux donc quitter l'entreprise sur le champs.
Cependant, je conteste les raisons invoquées qui sont totalement injustifiées sans remettre en question le licenciement (je souhaite également mettre fin à cette collaboration). Je vais donc les assigner aux Prud'hommes.
Ma question: si je quitte sur le champs mon entreprise, cela implique-t-il que j'accepte leur lettre et les modalités? Dois-je rester pour montrer mon désaccord? En quittant la société, est-ce que je perds mon droit de les assigner au tribunal?

Merci de votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés